



MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES SERVICES FONCIERS
PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

Avis d'Appel d'Offres Ouvert

N° 14CC-F/MATSF/PRMP.2023
25/09/2023

1. Cet Avis spécifique d'Appel d'Offres Ouvert fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés publié dans le Journal des Marchés Publics n° en date du et dans **La Vérité le 30/06/2023**.

2. Le MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES SERVICES FONCIERS sollicite de la part des candidats intéressés des offres et des candidatures sous plis fermés pour fournir : **Fourniture de produits alimentaire (contrat cadre)**. Les fournitures constituent un lot unique indivisible. Ainsi, toute offre partielle n'est pas recevable.

3. La procédure de passation de marché applicable est l'Appel d'Offres Ouvert tel qu'il est défini dans la loi N°2016-055 du 25 Janvier 2017 portant Code des Marchés Publics en ses articles 35, 63 et 67 en vue de la passation de marché contrat cadre conclu à prix unitaire .

4. Le Dossier d'Appel d'Offres complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

- Nom du responsable : ANDRIAMATAHITRY Koraiche Antonio
- Fonction : PRMP
- Bureau : , Étage : Rez de chaussée, Porte : 4

5. Pour le (ou les) candidat(s) désirant soumissionner, le Dossier d'Appel d'Offres doit être retiré auprès de l'Autorité contractante moyennant le paiement d'un montant non remboursable de :

- cent mille Ariary (**Ar 100 000.00**)

ou son équivalent en monnaie librement convertible libellé au nom de l'Agent comptable de l'ARMP ou au nom du régisseur de recettes de l'ARMP.

Le paiement devra être effectué :

- Soit en espèce
- Soit par chèque Bancaire

6. Les plis devront parvenir à , étage: rez de chaussée / porte: 4 au plus tard le **10/10/2023 à 11 H 00 Min** et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

7. La soumission des offres par voie électronique **ne sera pas autorisée**.

8. Chaque offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission d'un montant de:

- deux millions Ariary (**Ar 2 000 000.00**)

, ou son équivalent en monnaie librement convertible, elle doit être présentée sous l'une des formes suivantes:

- soit par caution personnelle et solidaire d'un organisme agréé par le Ministère chargée des Finances,
- soit par garantie bancaire,
- soit par chèque de banque et versé au Trésor Public.

9. Les titulaires du contrat-cadre issu du présent appel d'offres seront ultérieurement invités à participer à la passation des marchés subséquents.



à _____, le __ / __ / ____

La Personne Responsable des Marchés Publics